

**Appel à consultation pour le recrutement d’un consultant(e) pour l’évaluation**

**à mi-parcours du projet « Renforcement Opérationnel du 4C-Maroc »**

Date : 12 octobre 2021

**Pays** : Maroc.

**Description de la mission : E**valuation à mi-parcours du projet Renforcement Opérationnel du 4C-Maroc.

**Titre du projet** : Renforcement opérationnel du 4C Maroc.

**Lieu d’affectation** : Rabat, Maroc.

**Date limite de dépôt des candidatures** : 22 octobre 2021.

Les offres seront envoyées par mail à l’adresse suivante : ro4c.maroc@gmail.com

# Contexte

La question climatique représente un enjeu de développement majeur pour le pays qui doit mobiliser toutes ses composantes pour « *rendre son territoire et sa population plus résiliente face au changement climatique tout en assurant une transition rapide vers une économie sobre en carbone* ». L’atteinte des engagements pris par le Maroc dans le cadre de l’Accord de Paris nécessite une implication et une contribution effective de tous les acteurs, un développement de compétences nouvelles dans des domaines comme la finance climatique, les systèmes MRV, ainsi qu’un renforcement des capacités à tous les niveaux.

Pour répondre à ce besoin, le Maroc a créé le Centre de Compétences en Changement Climatique «4C-Maroc » qui est une plateforme de renforcement des compétences des acteurs de différents secteurs (public, économique, recherche & développement, formation, société civile, collectivités territoriales, …).

Le projet PNUD/ « renforcement opérationnel du 4C Maroc », dont les activités opérationnelles ont débuté en 20019, vise à fournir une assistance technique et soutenir les efforts du Maroc pour s’adapter aux nouveaux enjeux internationaux à travers trois domaines d’appui prioritaires :

* Cadre programmatique pour la mise en œuvre de la NDC
* Cadre de transparence pour le suivi de la mise en œuvre de la NDC
* Cadre de coopération SUD-SUD à travers le fonds bleu du bassin du Congo.

L’objectif de la présente consultation est d’évaluer à mi-parcours les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu’énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite du projet ou des améliorations à opérer, de manière à définir les changements qu’il faut développer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L’évaluation à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

# Missions et tâches

Le/La Consultant(e) chargé(e) de l’évaluation à mi-parcours évaluera l’évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après conformément au document Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD.

1. **Stratégie de projet**

**Conception de projet :**

* Analyser le problème auquel s’attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu’énoncés dans le Document de projet.
* Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l’appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s’il s’agit de projets multi-pays) ?
* Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l’information ou à d’autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
* Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet.
* Indiquer s’il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

**Cadre de résultats/cadre logique :**

* Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
* Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
* Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l’avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) qu’il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
* S’assurer que l’on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.
1. **Progrès vers la réalisation des résultats**
* Analyse de progrès vers les réalisations**:** Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet.
* Citer les obstacles, s’ils existent, entravant encore la réalisation de l’objectif du projet.
1. **Mise en œuvre du projet et gestion réactive**

**Mécanismes de gestion :**

* Examiner l’efficacité globale de la gestion de projet telle qu’énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité d’exécution de l’organisme d’exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.

**Planification des activités :**

* Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
* Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu’elle soit axée sur les résultats.
* Examiner l’application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu’outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

**Financement:**

* Etudier la gestion financière du projet, en s’attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
* Passer en revue tout changement d’allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l’adéquation et la pertinence de ces révisions.
* Le projet s’accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?

**Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet :**

* Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficients ? Sont-ils rentables ? D’autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
* Etudier la gestion financière du budget de suivi et d’évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l’évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

**Participation des parties prenantes :**

* Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
* Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du projet ?
* Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

**Communication de données :**

* Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
* Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive a été étayé par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

**Communication :**

* Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d’informations existent-il dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
* Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté .
* Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d’une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l’environnement mondial.
1. **Durabilité**

Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l’Examen annuel du projet/PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi. En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

**Risques financiers pour la durabilité :**

Quelle est la probabilité qu’il n’y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l’aide du BMUB (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

**Risques socio-économiques pour la durabilité :**

Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d’appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu’il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L’équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l’avenir ?

**Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :**

Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l’évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

**Risques environnementaux pour la durabilité :**

Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet ?

1. **Conclusions et recommandations**

Le/La Consultant(e) chargé(e) de l’évaluation à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l’examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d’interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport.

1. **Livrables et échéances prévisionnelles**

La durée totale de l’évaluation à mi-parcours sera de 30 jours ouvrables soit environ 6 semaines.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Délais** | **Estimation H/j** |
| **L1 : Rapport provisoire de l’évaluation**  | 4 semaines après la signature du contrat  |  10H/J  |
| **L2 : Rapport final**  | 6 semaines après la signature du contrat  |  5H/J |
| Total | 15 H /J |

1. **Modalités de paiements**

Le règlement sera effectué en totalité après la remise du rapport final de l’évaluation.

1. **Profil du consultant(e) :**

Un/Une Consultant(e) indépendant (e) conduira l’évaluation à mi-parcours. IL /Elle doit répondre aux critères suivants :

* Diplôme supérieur (Ingénieur/Maitrise/Doctorat) en environnement, changement climatique ou toute autre discipline en relation avec le développement durable.
* Avoir déjà réalisé des études ou projets sur le changement climatique ou l’environnement en général.
* Une expérience dans l’évaluation/la révision de projets menés dans le cadre du système des Nations Unies.
1. **Présentation de l’Offre du Contractant**

## Offre Technique détaillant

* + - CV des experts ;
		- Etapes et calendrier de mise en œuvre ;
		- Une méthodologie de travail.

## Offre Financière :

Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d’H/J par étape de chaque phase.

# Evaluation des offres

L’évaluation des offres se déroulera en deux temps. i) L’évaluation de l’offre technique qui portera sur les CV des candidats et la note méthodologique et ii) l’évaluation et la comparaison des propositions financières.

### Phase 1 Analyse technique comparative des offres :

Pendant cette phase, une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque candidat en fonction du barème suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères de l’évaluation technique | Points |
| ***Méthodologie*** * Améliorée : Un bon niveau de detail et propositions concrètes répondant au TDrs (30).
* Simple : Simple reprise des éléments des TDRs, manque d’investigation (10 points).
* Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d’éléments clés des TDRs (0 points).
 | 30 |
| ***Formation**** Diplôme supérieur (Ingénieur/Maitrise/Doctorat) en environnement, changement climatique ou toute autre discipline en relation avec le développement durable (10 points).
 | 70 |
| ***Expérience*** * Avoir déjà réalisé des études ou projets sur le changement climatique ou l’environnement en général.

. ≥ 10 études/projets : 20 points, .10 ≥ études/projets ≥ 5 : 15 points ; .Moins que 5 études/projets : 0 points; * Une expérience dans l’évaluation/la révision de projets menés dans le cadre du système des Nations Unies. (20 points, 5pts par étude)
 |
| **Total** | **100** |

### Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l’issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d’une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l’offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

|  |  |
| --- | --- |
|  PminF= 100 \* ---------------  P |  P : Prix de l’offre Pmin : Prix de l’offre valable techniquement du moins disant. |

### Phase 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→80% pour l’offre technique

→20% pour l’offre financière

N= 0,8 \* T + 0,2\* F

Le Contrat sera adjugé à l’offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

# Dépôt des offres

L’expert intéressé est prié d’envoyer par mail les documents suivants :

1. **Offre technique :** Contenant les éléments précisés ci-dessus
2. **Offre financière** : Estimation du coût tel que précisé ci-dessus.

**Projet de Renforcement Opérationnel du 4C Maroc**

**Centre des Compétences Changement Climatique 4C Maroc**

**Avenue Al Araar - Villa N° 4, Bloc A, Secteur 13, Hay Riad**

 **Rabat, Maroc**

**Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d’examen à mi-parcours**[[1]](#footnote-1)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Informations de base du rapport *(page d’ouverture ou page du titre)** Echéances de l’évaluation à mi-parcours et date de remise du rapport y afférent ;
* Région et pays concernés par le projet ;
* Organisme d’exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liés au projet ;
* Le/La Consultant/e chargé/e de l’évaluation à mi-parcours ;
* Remerciements.
 |
| **ii.**  | Table des matières |
| **iii.** | Acronymes et abréviations  |
| **1.** | Résumé *(3-5 pages)** Tableau d’informations relatives au projet ;
* Description du projet (succincte) ;
* Résumé de l’avancement du projet (entre 200 et 500 mots) ;
* Tableau du résumé de l’évaluation et de la performance ;
* Résumé concis des conclusions ;
* Tableau de synthèse des recommandations.
 |
| **2.** | Introduction *(2-3 pages)** Finalité et objectifs de l’évaluation à mi-parcours ;
* Portée et méthodologie : principes de conception et d’exécution de l’évaluation à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l’examen à mi-parcours ;
* Structure du rapport d’évaluation à mi-parcours.
 |
| **3.** | Description du projet et contexte *(3-5 pages)** Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l’objectif et la portée du projet ;
* Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés ;
* Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant) ;
* Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc ;
* Calendrier et grandes étapes du projet ;
* Principales parties prenantes : liste récapitulative.
 |
| **4.** | Résultats *(12-14 pages)* |
| **4.1** | Stratégie du projet * Conception du projet ;
* Cadre de résultats/cadre logique ;
 |
| **4.2** | Progrès accomplis vers la réalisation des résultats ;* Analyse des progrès accomplis vers les réalisations ;
* Obstacles entravant encore la réalisation de l’objectif du projet.
 |
| **4.3** | Mise en œuvre du projet et gestion réactive : * Dispositions relatives à la gestion ;
* Planification des activités ;
* Financement et cofinancement ;
* Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet ;
* Participation des parties prenantes ;
* Communication de données ;
* Communication.
 |
| **4.4** | Durabilité * Risques financiers pour la durabilité ;
* Risques socio-économiques pour la durabilité ;
* Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité ;
* Risques environnementaux pour la durabilité.
 |
| **5.** | Conclusions et recommandations *(4-6 pages)* |
|  |  **5.1**  | Conclusions * Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l’évaluation à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet.
 |
| **5.2** | Recommandations * Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet ;
* Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet ;
* Propositions d’orientations futures mettant en relief les principaux objectifs.
 |
|  |  |

1. Le rapport ne devra pas excéder *40* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-1)